



Factory Mutual et Underwriters' Laboratories

L'ACEC entretient des relations de plus en plus étroites avec ces deux organismes.

Factory Mutual Fire Insurance Companies constitue une association qui groupe des compagnies d'assurance contre l'incendie où l'assurance souscrite est ou peut être divisée au pro-rata entre les compagnies membres. L'association a son propre bureau technique qui établit les normes de construction, vérifie les plans et devis, procède à des contrôles et s'occupe des règlements. Les entrepreneurs-couvreurs traitent le plus souvent avec Factory Mutual lorsqu'il s'agit des exigences relatives à la résistance au feu et au soulèvement provoqué par le vent, qui sont établies par le bureau technique, pour la construction des toits sur ponts d'acier. Le taux d'assurance à être payé par le propriétaire de l'édifice varie selon ces exigences.

Underwriters' Laboratories of Canada est un organisme indépendant, sans but lucratif, offrant des services et financé par les compagnies membres de l'Association canadienne des assureurs. Cet organisme est entièrement indépendant mais il travaille naturellement de concert avec Underwriters' Laboratories Inc., qui est un organisme américain financé par l'American Insurance Association. Il s'intéresse à la sécurité en matière de risques de perte de vie, d'incendie et d'accidents. La plupart du temps, les entrepreneurs-couvreurs traitent avec Underwriters' Laboratories à propos des exigences relatives à la résistance au feu et rarement lorsqu'il s'agit du soulèvement provoqué par le vent.

Une version simplifiée du rapport qui existe entre Factory Mutual et Underwriters' Laboratories pourrait probablement être donnée dans les termes suivants:

Factory Mutual Engineering est financé par l'Association des compagnies d'assurance contre l'incendie. Underwriters' Laboratories of Canada subvient à ses propres besoins, les fonds nécessaires à son opération étant fournis par les fabricants et autres qui présentent leurs produits pour vérification.

Factory Mutual Engineering définit les conditions requises pour pouvoir s'assurer auprès des compagnies membres de Factory Mutual. Underwriters' Laboratories établit, pour l'Association canadienne des assureurs, les exigences en matière de produits et de construction. Alors que Factory Mutual Engineering procède à des contrôles restreints sur le terrain, Underwriters' Laboratories of Canada ne procède en général à aucun contrôle, bien que cet organisme effectue des études sur certains produits dont une liste a été dressée, et ce, dans les locaux du fabricant, en vertu d'un programme complémentaire de contrôles réguliers. Factory Mutual visite également les usines, mais ces visites ne sont pas régulières.

Factory Mutual donne ses approbations une fois par an et les fabricants qui participent font des versements annuels. Underwriters' Laboratories of Canada offre un programme de contrôle complémentaire d'usine pour tous les produits étiquetés et des frais de service sont demandés pour les étiquettes utilisées.

Ces deux organismes mettent à l'essai les produits et les procédés au cours desquels ces produits sont employés et ils ont des dispositifs d'essai modernes; ils ont tous deux des procédés approuvés, ce qui

signifie que ces derniers font, dans une certaine mesure, double emploi. Ces deux organismes publient des manuels qui contiennent la liste des produits et procédés approuvés.

Factory Mutual et Underwriters' Laboratories sont, à de nombreux égards, des concurrents mais ces organismes se complètent l'un l'autre d'une manière idéale.

Le coix de l'assurance qui s'appliquera à la construction de toit à être utilisé sera fait essentiellement par les propriétaires de l'édifice ou par leurs représentants après l'étude de tous les facteurs en cause. En de très rares cas seulement, tel que l'existence d'un risque général sur de très grandes surfaces, les assureurs recommanderont la construction dont l'assurance a le taux le plus élevé.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.